

ZAC de Créhange

CONTEXTE ET ENJEUX



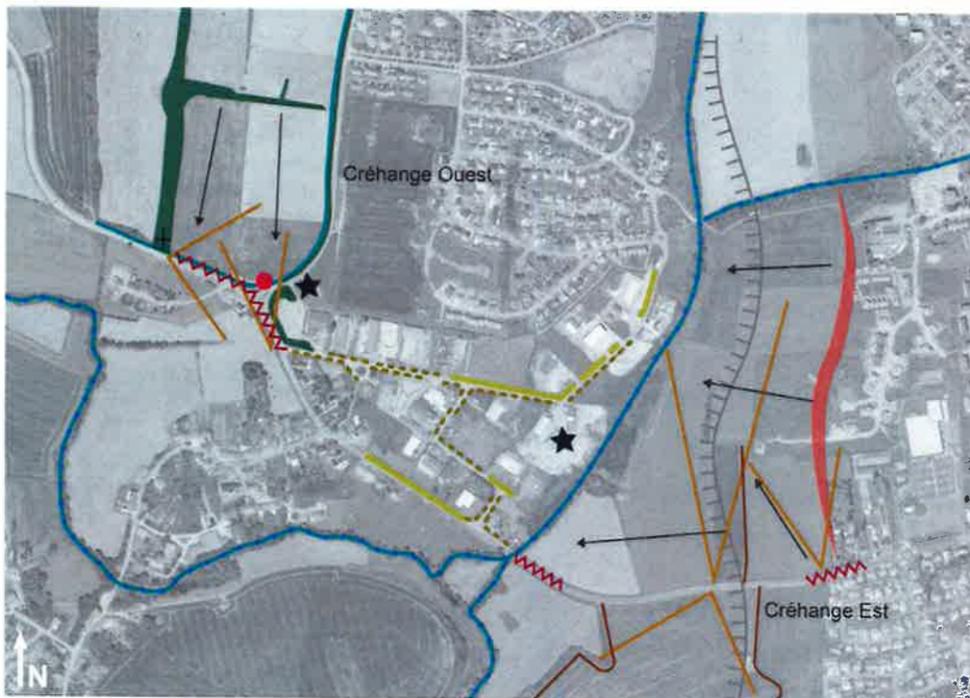
Le District Urbain de Faulquemont souhaite disposer de nouvelles capacités d'accueil économique sur son territoire.

Les deux sites choisis à Créhange sont situés le long de la RD19 :

- La première zone, d'une surface d'environ 3 ha, s'inscrit à l'Ouest de la zone artisanale.
- La seconde zone, d'une surface d'environ 16,8 ha, s'inscrit dans le prolongement Est de la zone artisanale, en limite urbaine avec Faulquemont.



Enjeux et contraintes



Plusieurs enjeux sont à prendre en compte :

- La présence de lignes HTA sur la zone Ouest,
- Des contraintes environnementales (présence de périmètres de protection de captage en eau potable, ...),
- L'inscription dans la pente, et la nécessité de gérer les eaux pluviales,
- Des localisations en entrées de villes,
- Les continuités avec la zone artisanale existante,
- Pour la zone Est, le contact immédiat avec Faulquemont et notamment des zones d'habitat implique de mettre en place des transitions paysagères épaisses,
- Pour cette même zone, il convient de préserver et valoriser la présence d'une ripisylve de grande qualité.

LEGENDE

ZAC Créhange	Ligne topographique forte	Culture
Autre alignement	Sens de la pente	Périmètre de qualification de l'entrée de site
Hôte - micro-bassin	Principal point d'accroche visuel	Activité impactante dans le paysage
Ecran végétal à renforcer	Chemin agricole	Transition urbaine et paysagère à créer
Réseau hydrographique	Ouverture visuelle	
Ripisylve à conserver		

Maitre d'Ouvrage : District Urbain de Faulquemont
1 Allée René Cassin, 57380 Faulquemont
<http://www.dufcc.com>

Assistant à maîtrise d'Ouvrage : SEBL Grand Est
Société d'Équipement du Bassin Lorrain
48 Place Mazelle, 57000 Metz
<http://sebl.fr>

Architecte Urbaniste mandataire : l'AdT
Atelier des Territoires

Paysagiste-concepteur : digitale paysage

Bureau d'études techniques : SEBA Aménagement & Infrastructures
Groupe MENLIK

Créhange Est

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

1 Scénario 01

- Ce scénario présente un double accès à la zone via un bouclage entre la zone artisanale actuelle et la RD19,
- Les parcelles sont desservies par une voie principale qui relie ces deux accès et par des voiries secondaires,
- Des aménagements paysagers accompagnent le projet : hiérarchisation des voies par des plantations, traitements des vues depuis la RD19 avec mise en place de cheminements doux sécurisés, préservation de la ripisylve,
- La gestion des transitions avec les espaces agricoles et habités est assurée et les eaux pluviales sont traitées par l'intermédiaire d'un bassin de gestion des eaux de pluviales.

Traitement paysager de la RD 910 - coupe de principe



2 Scénario 02

- Ce scénario présente un double accès à la zone via un bouclage entre la zone artisanale actuelle et la RD19,
- Des voiries épousent les courbes de niveaux pour limiter les terrassements,
- Les voiries sont hiérarchisées par des plantations, traitement des vues depuis la RD19 avec la mise en place de cheminements doux sécurisés,
- Préservation de la ripisylve,
- Un vaste zone de vergers vient gérer la transition avec les zones habitées. Des haies épaisses assurent l'articulation avec l'agriculture,
- Les eaux pluviales sont traitées par l'intermédiaire de noues et par un bassin paysager.

Transition avec l'habitat - vergers dans la pente - coupe de principe



Maitre d'Ouvrage :

Assistant à maîtrise d'Ouvrage :

Architecte Urbaniste mandataire :

Paysagiste-concepteur :

Bureau d'études techniques :

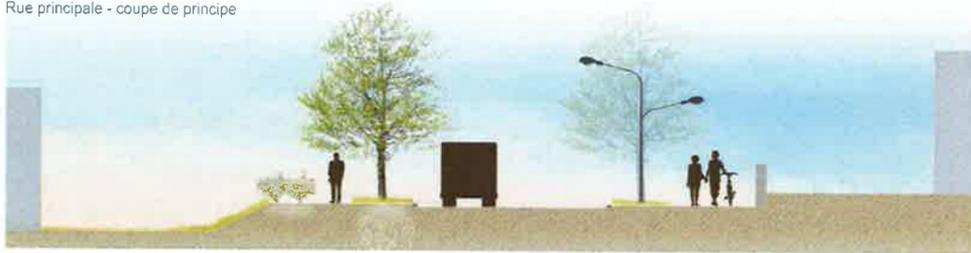
Créhange Ouest

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

1 Scénario 01

- Ce scénario présente un double accès à la rue de l'Hôtel de Ville et via la RD19 par l'intermédiaire d'un giratoire. Ce dernier permet de traiter une nouvelle entrée de ville accompagnée par des aménagements paysagers en partie basse de la nouvelle zone,
- Le découpage parcellaire est évolutif en fonction de la demande et des besoins, tout en respectant les plateformes mises en place en raison de la topographie naturelle du site,
- Les eaux pluviales sont traitées par l'intermédiaire de noues paysagères développées sur l'ensemble de la zone,
- Les limites de zones en relation avec les espaces agricoles seront aménagées de manière à gérer les vues depuis le grand paysage.

Rue principale - coupe de principe



2 Scénario 02

- Ce scénario présente un double accès à la rue de l'Hôtel de Ville qui dessert l'ensemble des plateformes par effet de terrasse,
- Une éventuelle extension de la zone est anticipée,
- Les eaux pluviales sont traitées par l'intermédiaire d'un bassin de gestion des eaux pluviales paysager. Il prend place dans une large bande verte qui permet de proposer une nouvelle entrée de ville pour Créhange,
- Les plantations présentes le long de la rue de l'Hôtel de Ville sont développées et les limites de la zone en relation avec les espaces agricoles seront aménagées de manière à gérer les vues depuis le grand paysage,
- Un découpage parcellaire évolutif en fonction de la demande et des besoins est proposé, tout en respectant les plateformes mises en place en raison de la topographie naturelle du site.

Capter les eaux pluviales - coupe de principe



Parc Industriel du District Nord

CONTEXTE ET ENJEUX



Panorama depuis le site vers le parc industriel de Faulquemont

Le District Urbain de Faulquemont souhaite disposer de nouvelles capacités d'accueil économique à vocation industrielle.

Le Parc Industriel du District Nord consiste en une extension du parc industriel existant pour accueillir des activités sur des parcelles de grande superficie, qui pourront par la suite faire l'objet de découpage à la demande.

La zone présente une surface de 83 ha et se situe sur les bans des communes de Faulquemont et Tritteling-Redlach.



Vue depuis le site sur la voie rapide

1 Enjeux et contraintes



Plusieurs enjeux sont à prendre en compte :

- Les accès à la zone et la desserte des futures plateformes devront se faire dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité,
- L'accès principal à la zone s'effectue par l'échangeur de Tritteling (RD910e),
- La topographie déterminante pour l'insertion paysagère du projet et la nécessité de gérer les eaux pluviales,
- La gestion des vues et des transitions avec les espaces naturels ou agricoles et de ce fait, l'importance à accorder à l'insertion paysagère,
- Des liens sont à créer entre l'existant et ce projet, afin d'assurer la cohérence au sein du parc industriel.
- La présence d'une ligne HTA aérienne.

LEGENDE

	Lisière forestière		Ripisylve à conforter		Principal point d'accroche viaire
	Mais - micro-boisement		Lisière topographique forte		Chemin agricole
	Ecran végétal à renforcer		Sens de la pente		Chemin promené vers le golf
	Réseau hydrographique		Ferme Goldenholz		Ouverture visuelle sur la future ZAC

Maitre d'Ouvrage :



District Urbain de Faulquemont
1 Allée René Cassin, 57380 Faulquemont
<http://www.dufcc.com>

Assistant à maîtrise d'Ouvrage :



Société d'Équipement du Bassin Lorrain
48 Place Mazelle, 57000 Metz
<http://sebl.fr/>

Architecte Urbaniste mandataire :



Paysagiste-concepteur :



Bureau d'études techniques :



Parc Industriel du District Nord

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

1 Scénario 01

- Ce scénario présente un seul accès à la zone via le giratoire de Tritteling. La voirie forme ensuite une boucle de manière à desservir l'ensemble des plateformes,
- Toutes les limites de la zone font l'objet d'une transition paysagère et un traitement particulier est mis en oeuvre le long des infrastructures routières,
- Le boisement existant au cœur de la zone est préservé, tandis qu'en partie Sud un espace vert intègre un bassin de gestion des eaux pluviales,
- Des cheminements doux sont développés sur l'ensemble de la zone avec notamment une liaison pour rejoindre la zone hôtelière du Golf.

Rue principale - coupe de principe



2 Scénario 02

- Le scénario présente un accès au niveau du giratoire existant et un second au niveau de la RD910e ou route de Faulquemont,
- La voirie relie ainsi les deux accès et permet de desservir 6 plateformes d'environ 10 ha. Chaque plateforme pourra par la suite être redivisée si la demande ou les besoins vont en ce sens,
- Deux coulées vertes lient le site aux espaces naturels,
- Toutes les limites de la zone font l'objet d'une transition paysagère et un traitement particulier est mis en oeuvre le long des infrastructures routières,
- Des déplacements sont intégrés aux coulées verte et un cheminement est mis en place afin de rejoindre la zone hôtelière du Golf,
- La gestion des eaux pluviales est gérée par de vastes noues et un bassin de rétention paysager.

Traitement paysager de la RD 910e - coupe de principe

